

INDIANS BOÉ BON-ENCONTRE BASEBALL-SOFTBALL CLUB

COMMENT REMPLIR VOTRE LICENCE OU VOTRE RENOUVELLEMENT DE LICENCE ?

Depuis le 01 juillet 2017, la fourniture d'un certificat médical n'est plus obligatoire chaque année pour la discipline sportive Baseball et/ou Softball.
La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

Pour le club des Indiens, les dispositions suivantes sont prises.

1 / Cas des nouveaux licenciés (primo licencié(e)s).

Lorsque vous souscrivez une première licence, vous devez fournir les documents suivants:

- Fiche de renseignement «licence» complétée et signée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Baseball et/ou du Softball en compétition
- Un ou plusieurs chèques du montant de la licence

2 / Cas du renouvellement de licence

Pour les personnes qui renouvellent une licence, vous devez fournir les documents suivants:

- Fiche de renseignement «licence» complétée et signée
- Remplissez le questionnaire QS – Sport.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions, remplissez «l'attestation» en pièce jointe.
Si vous avez répondu OUI à l'une des questions, vous devez fournir un certificat médical avec votre renouvellement de licence.

ATTENTION: Gardez le questionnaire QS SPORT avec vous et ne donnez au club que l'attestation remplie et signée.

- Un ou plusieurs chèques du montant de la licence

Nous attirons votre attention sur la qualité de votre écriture surtout concernant les numéros de téléphone et les adresses mail. MERCI

Le bureau des Indiens